

N°71

Objet :

CONTRAT GROUPE
D'ASSURANCE STATUTAIRE
DU CIG 2027-2030 –
ADHÉSION

Rapporteur :

M. Jean-François DEMAREZ

Date de la Séance :

26 NOVEMBRE 2025

Date de la Convocation :

20 NOVEMBRE 2025

Date d'affichage de la
convocation :

20 NOVEMBRE 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, le 26 novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Ville d'Achères s'est réuni en séance sous la présidence de Monsieur Marc HONORÉ, Maire d'Achères, suite à la convocation faite plus de cinq jours à l'avance et affichée à la porte de la Mairie.

Etaient présents :

François DAZELLE, Annie DEBRAY-GYRARD, Martin DESSAIGNES, Céline CHASSIN, Daniel GIRAUD, Jean-François DEMAREZ, Suzanne JAUNET et Katell LANDIER, **Maire-Adjointes,**

Jacques TANGUY, Camille VAUR, Dominique DESMET, Evelyne BEAUDICHON et Abdelyamin DERRADJI, **Conseillers Municipaux Délégués,**

Sarah SABOURIN, Yves FUZET, Nicole MARTIN, Jean-Paul DEMAREZ, Landry NKOUKA MILANDOU, Fatiha YAHIAOUI, Lydie AUGUIN, Maeva CRUZ, Valentin GUILLAUME, Annie-Nicole M'BOÉ, Louis-Armand VIREY et Jessica DORLENCOURT, **Conseillers Municipaux.**

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice :	35
Membres présents :	26
Membres représentés :	07
Membres absents :	02

Etaient absents excusés ayant donné pouvoir :

Alisson ZANI	pouvoir à	François DAZELLE
Gharib NAJI	pouvoir à	Annie DEBRAY-GYRARD
Véronique LEBARBÉ	pouvoir à	Evelyne BEAUDICHON
Olivier LE GOFF	pouvoir à	Daniel GIRAUD
Jean-Marc JUSTINE	pouvoir à	Jean-François DEMAREZ
Michèle FOUBERT	pouvoir à	Louis-Armand VIREY
Grégory SANCHEZ	pouvoir à	Jessica DORLENCOURT

Etaient absents :

Salim LESAGE
Mourad MERGUI

VOTE :

UNANIMITE

Secrétaire de séance : Fatiha YAHIAOUI

Ville d'Achères
2025/

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 NOVEMBRE 2025

N°071

OBJET : CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE DU CIG 2027-2030 – ADHÉSION

Rapporteur : Jean-François DEMAREZ

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code des Assurances,

VU le Code de la Commande Publique et notamment l'article L. 2124-3 qui définit la procédure avec négociation et l'article R.2124-3 qui fixe les cas dans lesquels le recours à la procédure avec négociation est possible,

VU le Code général de la Fonction Publique,

VU la délibération du Conseil d'Administration du CIG en date du 24 juin 2025 approuvant le renouvellement du contrat groupe selon la procédure avec négociation,

VU l'avis du CST du 13 novembre 2025,

VU l'avis favorable de la Commission Municipale Finances et développement économique du 14/11/2025

Considérant que le contrat d'assurance statutaire de la Commune qui a démarré le 1er janvier 2022 prendra fin le 31 décembre 2026,

Considérant la nécessité de passer un contrat d'assurance statutaire,

Considérant que la passation de ce contrat doit être soumise au Code de la Commande Publique,

Considérant qu'en plus de garantir une procédure juridiquement sécurisée, donner mandat au CIG pour lancer la procédure de mise en concurrence, permet à la collectivité d'accéder à une solution assurantielle « clef en main », pérenne et plus avantageuse économiquement,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés

ARTICLE 1 : APPROUVE la participation de la Commune à la procédure de mise en concurrence du contrat groupe d'assurance statutaire du CIG 2027-2030.

ARTICLE 2 : PRÉCISE que les taux de cotisation seront soumis au Conseil Municipal afin de lui permettre de prendre ou non la décision d'adhérer au contrat groupe d'assurance souscrit par le CIG à compter du 1^{er} janvier 2027.

ARTICLE 3 : DIT que les crédits sont inscrits au budget des années correspondantes au chapitre 012.

Fait et délibéré à Achères, le 26 novembre 2025

- Certifié exécutoire (Art. L2131-1 du CGCT)

Le 04/12/2025

Pour le Maire et par délégation

O. CASENAZ
PGS

Pour extrait conforme,
Le Maire
Marc HONORE

